

L'hon. M. BENNETT: Dans les journaux de commerce.

L'hon. M. DUNNING: Nous publierons des avis dans ces journaux et je puis donner l'assurance formelle à mon honorable ami que nous suivrons cette marche peu importe que la présente loi soit modifiée expressément à cet effet ou non. Nous pourrions peut-être excéder notre intention si nous insérions dans la présente loi une disposition à l'effet que les adjudications devront se faire après appel de soumissions. Nous n'avons nullement l'intention de publier des annonces dans tous les journaux du pays ni de demander des soumissions à des compagnies qui ne sont pas notoirement en mesure de construire les navires qu'il nous faut. Et j'ai la ferme conviction que nous en entendrons parler, advenant le cas où un chantier maritime canadien, qui est en mesure de le faire d'après mes honorables amis de la gauche, n'aurait pas la chance de soumissionner. Nous avons donc l'intention de mettre à même de soumissionner tous les chantiers maritimes du Canada, qui sont en mesure de le faire. Mon honorable ami a fait allusion aux chantiers de construction navals allemands. Or, je suis en mesure de lui dire,—bien qu'il ne m'écoute pas en ce moment,—que le Gouvernement n'a nullement l'intention d'inviter les constructeurs de navires de l'Europe continentale à soumissionner. J'ai élucidé ce point l'autre soir. Nous avons l'intention, toutefois, d'évaluer raisonnablement l'écart de prix entre les constructeurs anglais et les constructeurs canadiens qui se considéreront en état d'exécuter les travaux. Cependant, je dois le faire observer, si la soumission d'un chantier maritime du Canada, qui, de l'avis des administrateurs de la Marine marchande, n'est pas en mesure de construire des navires de ce type, est plus basse que celle des autres constructeurs que nous savons capables d'exécuter les travaux, nous devons y mettre tout notre discernement comme le fait une maison d'affaire en pareilles circonstances. Dans ce cas, il va de soi que nous devons assumer la responsabilité de notre attitude, je m'en rends pleinement compte.

Je désire faire pénétrer dans l'esprit de mon honorable ami l'idée que nous avons l'intention d'être absolument justes en toute cette affaire. Je l'ai dit l'autre soir et je le répète, nous désirons que la plus grande partie possible de ces travaux soit exécutée au Canada en tenant compte de toutes les considérations nationales qui entrent en ligne de compte dans les affaires de cette nature. Et parmi ces considérations, je comprends le facteur dont tiennent compte les compagnies transat-

[L'hon. M. Dunning.]

lantiques qui jugent à propos, afin de subir la concurrence des autres lignes en pleine mer, d'acheter leurs navires dans les pays où la main-d'œuvre coûte le moins cher.

Il faut donc que nous tenions compte de ce facteur. Or, nous sommes dans l'impossibilité de nous prononcer raisonnablement, d'une part, sur la partie des travaux qui devra être exécutée dans les chantiers maritimes du pays par des ouvriers canadiens, et d'autre part, sur la condition nécessaire mentionnée par mon honorable ami, celle de soutenir en pleine mer la concurrence des autres lignes maritimes, tant que nous n'aurons pas sous les yeux les chiffres comparatifs que nous fourniront les soumissions respectives des constructeurs anglais et canadiens pour la construction de chacun de ces navires. Et comme le ministre du Commerce me le fait observer, chaque compagnie de construction navale pourra soumissionner non seulement la construction d'un navire, mais des cinq. Voilà quelle est notre intention en toute cette affaire et j'ose espérer que mes remarques soulageront l'esprit de mon honorable ami d'un grand poids et le convaincront de l'inutilité de proposer un amendement dont la rédaction serait assez difficile, si nous tenons compte de toutes les formalités à remplir, dans les circonstances.

M. le PRÉSIDENT (M. Power): L'article 2 est-il adopté?

L'hon. M. STEVENS: Nous n'avons pas encore adopté l'article 1, monsieur le président. Nous ne devons pas permettre que ces dispositions soient adoptées aussi facilement que cela.

M. CANTLEY: L'autre soir, le ministre a fait allusion à un projet d'outiller les navires du service des Antilles en vue du remplacement de houille par le pétrole pour la production de la force motrice.

L'hon. M. DUNNING: Parfaitement.

M. CANTLEY: Le département commettrait une grave erreur à mon avis. Le prix du pétrole a subi une forte hausse, au cours des deux dernières années, si bien qu'un bon nombre d'armateurs qui avaient installé des machines pour utiliser le pétrole à bord de leurs navires en reviennent aujourd'hui à la houille. Si le ministre veut bien prendre la peine de se renseigner, il constatera que les prix du pétrole sont à la hausse; c'est pourquoi l'on est revenu et l'on revient encore tous les jours à l'utilisation de la houille. Si les navires desservaient des endroits où il est difficile de se procurer du charbon, cette dépense additionnelle aurait quelque raison d'être. D'abord, la transformation de ces na-